



Rapporteur : Mme COURTEILLE

N° CP_2025_0134

26 - Famille, Enfance, Prévention

Campagne exceptionnelle de vaccination contre le méningocoque B sur Rennes Métropole - Modalités d'organisation

Le 22 avril 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pas de pouvoir donné), M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme COURTEILLE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h52.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L. 3111-1 à L. 3111-11 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu l'instruction ministérielle du ministère du Travail, de la santé, des solidarités et des familles, DGS-Urgent n° 2025-07 relative au regroupement de cas d'infections invasives à méningocoque B et campagne de vaccination dans la métropole de Rennes en date du 3 mars 2025 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 27 mars 2023 concernant le renouvellement de la convention de délégation de compétence en matière de vaccination conclue pour 3 ans, signée le 12 mai 2023 avec l'Agence régionale de santé Bretagne ;

Vu la décision de l'Assemblée départementale du 21 mars 2025 concernant la convention de partenariat relative à la mise en œuvre de la campagne de vaccination contre le méningocoque B avec les structures coordinatrices des centres de vaccination éphémères ;

Exposé :

Face à une augmentation anormale du nombre de cas de méningocoque B reliés à une même souche sur le territoire de Rennes Métropole, les autorités sanitaires ont décidé de déployer en urgence une campagne de vaccination contre le méningocoque B à la population cible particulièrement impactée, à savoir les étudiants et les professionnels de l'école « Rennes School of Business » où des cas ont été détectés, et les jeunes de 15 à 24 ans, résidents ou scolarisés ou étudiants ou travaillant sur le territoire de Rennes Métropole.

Cette campagne repose notamment sur une offre de vaccination collective et gratuite avec la mise en place de centres de vaccination éphémères dans les campus, portés par le Département d'Ille-et-Vilaine en tant que centre de vaccination public pour le Département, en raison de sa délégation de compétence vaccinale qui lui est conférée par l'Agence régionale de santé Bretagne.

La gestion de l'approvisionnement en vaccins de ces centres de vaccination éphémères a été confiée au Centre hospitalier universitaire de Rennes compte tenu des quantités nécessaires et des possibilités de stockage en toute sécurité.

Pour préciser les engagements respectifs du Centre hospitalier universitaire de Rennes et du Département dans la gestion de ce flux d'approvisionnement en vaccin contre le méningocoque B, il est proposé d'établir une convention. Le Centre hospitalier universitaire de Rennes est notamment chargé de commander les vaccins nécessaires et d'en financer l'acquisition.

Décide :

- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et le Centre hospitalier universitaire de Rennes, relative à la délégation de gestion dans le cadre de la campagne de vaccination exceptionnelle contre les infections à méningocoque B (IIMB), jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
25 avril 2025
ID: CP_2025_0134

Pour extrait conforme